

BOKOR-SZEGÔ, Hanna (Ed.). *Questions of International Law : Hungarian Perspectives*. Budapest, Akadémiai Eiad6, Vol. 5, 1991, 235 p.

Michel Bélanger

Volume 23, numéro 4, 1992

Le droit international humanitaire (droit international des conflits armés)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703097ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703097ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bélanger, M. (1992). Compte rendu de [BOKOR-SZEGÔ, Hanna (Ed.). *Questions of International Law : Hungarian Perspectives*. Budapest, Akadémiai Eiad6, Vol. 5, 1991, 235 p.] *Études internationales*, 23(4), 891–892.  
<https://doi.org/10.7202/703097ar>

*brium – homeostatis – is achieved*». Une application de cette logique au domaine des mouvements migratoires, comme le suggère l'auteur, viendrait s'ajouter à un courant de réflexion – avant tout philosophique – qui s'oppose vigoureusement au cloisonnement observé dans les espaces nantis de la planète.

En définitive, le lecteur trouvera des jalons de réflexions stimulants à travers l'aridité de cet ouvrage destiné avant tout aux initiés.

Liisa COULOMBE

*Department of International Relations  
Australian National University, Canberra*

## DROIT INTERNATIONAL

BOKOR-SZEGŐ, Hanna (Ed.). *Questions of International Law: Hungarian Perspectives*. Budapest, Akadémiai Kiadó, Vol. 5, 1991, 235 p.

Le cinquième volume d'études de droit international réalisé par des spécialistes hongrois, qui sont membres de la branche hongroise de l'International Law Association, contient onze articles tout à fait dignes d'intérêt. L'ouvrage, qui est dédié au professeur hongrois Endre Ustor, n'a peut-être pas de fil directeur, mais on constate que les thèmes retenus sont d'actualité et permettent ainsi de cerner les grandes tendances du droit international contemporain.

Le professeur László Bodnár (de l'Université József Attila de Szeged) analyse les pouvoirs des tribunaux nationaux pour l'application des règles de droit international (pp. 1-18).

Cette étude recense les différents cas de figures, cite de nombreux exemples empruntés à divers pays, et se réfère à la mise en œuvre d'un certain nombre de conventions internationales dans le domaine du droit pénal international comme du droit de la mer ou du droit aérien. Le droit judiciaire international est également le thème abordé par le professeur Vanda Lamm (de l'Université de Miskolc), qui réfléchit sur la question de la résiliation ou de la modification des déclarations portant sur la clause facultative d'acceptation de la compétence obligatoire de la Cour Internationale de Justice (pp. 93-121). L'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci sert de référence récente.

Un autre thème est celui des droits de l'Homme. Le professeur Hanna Bokor-Szegő (de l'Université d'Économie de Budapest) s'intéresse à la classification des droits de l'Homme (pp. 19-44), en envisageant tout spécialement la nature de ces droits au regard de la transposition des normes de droit international dans le droit national des États (on note ainsi une référence précise – p. 43 – au *jus cogens*). M. Viktor Mavi (chercheur à l'Institut des sciences juridiques et administratives de l'Académie des Sciences) évoque, quant à lui, la «troisième génération» des droits de l'Homme, et parle des «défis de la théorie des droits de l'Homme» (pp. 123-140). Pour lui, la première génération est celle des droits «négatifs» (qui se sont affirmés contre l'État), la deuxième génération a réuni des droits «positifs» (qui ont été reconnus grâce à l'État ... socialiste), alors que la troisième génération

comprend des droits «coordonnés» (grâce aux efforts de tous les sujets de droit: individus et État). Ces droits de la troisième génération sont, d'après Mavi: le droit au développement, le droit à la paix, le droit à un environnement propre et sain, le droit de bénéficier de l'héritage commun de l'humanité, et le droit de communiquer.

Les relations entre États constituent un troisième thème. Le professeur Attila Harmathy (de l'Université Eötvös Loránd de Budapest) se penche sur le «partenariat» dans le droit des États est-européens (pp. 59-73), à partir des textes nationaux (comme la loi hongroise de 1988 amendement le Code civil). Le professeur Géza Herczegh (vice-président de la Cour Constitutionnelle de Hongrie) fournit une explication historique de la formation de ce qu'il appelle la «communauté des États européens» (pp. 75-91). Le professeur Endre Ustor (lui-même ancien membre de la Commission du Droit International de l'ONU) souligne l'influence des nouveaux États sur l'élaboration du droit international (pp. 183-208) à travers les travaux de la CDI.

Deux études abordent les questions de sécurité. Le professeur László Valki (de l'Université Eötvös Loránd de Budapest) présente une réflexion générale sur le thème «pouvoir, sécurité et droit international» (pp. 209-225), alors que le professeur Károly Nagy (de l'Université József Attila de Szeged) s'attache aux problèmes de la légitime défense individuelle ou collective en droit international (pp. 141-160).

Le droit international de l'environnement est également envisagé par

le biais de l'étude du professeur János Bruhács (de l'Université de Pécs) consacrée à deux problèmes d'actualité, qui se posent tout spécialement aux pays d'Europe de l'Est: la pollution atmosphérique transfrontière et la pollution des eaux des fleuves internationaux (pp. 45-58). On trouve en particulier dans cet article une analyse de l'accord sur la protection de la Tisza (affluent du Danube), qui a été signé en 1986 à Szeged par la Hongrie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, l'ex-URSS et l'ex-Yougoslavie.

Le droit financier international est enfin présenté (pp. 161-181) par le professeur Tibor Nagy (de l'Université Eötvös Loránd de Budapest). L'auteur se réfère à l'école de Georg Lippert (cet Autrichien peut en effet être considéré comme le fondateur de cette science), et précise le contenu de cette discipline qui comprend: le droit budgétaire international, le droit fiscal international, le droit douanier international, le droit international des affaires, le droit bancaire international, le droit du système monétaire international, et le droit du contrôle financier international (p. 174).

Cet ouvrage de qualité, bien documenté (avec des références bibliographiques à des auteurs de nombreux pays), traduit assurément la richesse de la recherche juridique hongroise.

Michel BÉLANGER

*Université de Bordeaux I, France*

DAMROSCH, Lori Fisler et SCHEFFER, David J. (Ed.). *Law and Force in the New International Order.*